Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260323-202603222-DE

COMMUNE DE LOQUEFFRET

ELECTION DES ADJOINT(E)S

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 10h,

Le conseil municipal de la commune de Loqueffret régulièrement convoqué le 17 mars 2026 par Monsieur LE GUILLOU Louis Marie, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur JEFFROY Michel doyen d'âge.

Etaient présents : JEFFROY Michel, LE GUILLOU Louis Marie, GERARD Françoise, BOURGE Diane, BRAS Killian, Combe Laouen, JACQUESSON Bernard, MOROT-SIR Isabelle, BARON Bernard et TREBAOL Gaelle

Était absente : CAPONY Sigrid ayant donnée pouvoir à Mr JEFFROY Michel

Secrétaire de séance : Killian BRAS

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 10 suffrages exprimés pour la liste de Michel JEFFROY ;
- 1 suffrages exprimés pour la liste de Laouen COMBE ;

Le conseil municipal, par :

- 10 voix POUR,
- 0 ABSTENTION(S),
- 1 voix CONTRE,

ELIT la liste de Michel JEFFROY ;

INSTALLE

- Monsieur Michel JEFFROY en qualité de 1er adjoint
- Madame Françoise GERARD en qualité de 2e adjointe ;
- Monsieur Bernard BARON en qualité de 3e adjoint ;

AUTORISE Monsieur Louis Marie LE GUILLOU à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE de LOQUEFFRET
29 Finistère